



Le Vendredi 4 mai 2018

Avis aux membres concernées,

Le syndicat va contester l'affichage des postes avec des quarts incomplet.

Les postes avec des quarts de travail de moins de 7 heures par jour sont contraire à la convention collective nationale.

Les postes avec quarts incomplet présentement afficher sont aux centres de prélèvements en CLSC.

Pour plus d'informations :

Bureau syndicale CLSC 1-866-967-4825 poste 4139 ou 4271

Votre équipe syndicale.